

Le **MAIRE** de GRANVILLE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU le Code Pénal,
VU le Code de la Route,

VU les conditions et risques de perturbations météorologiques (tempête),

CONSIDERANT l'article L 2212-1 du code général des collectivités territoriales qui précise que le Maire est chargé de la police municipale ;

CONSIDERANT l'article L 2212-2 du code général des collectivités territoriales qui prévoit que la police municipale a pour objet d'assurer la sûreté et la commodité des passages dans les rues et voies publiques,

CONSIDERANT que si besoin et par précaution les accès sur les promenades du Plat Gousset et Auguste Bluysen seront susceptibles d'être fermés au public :

ARRETE

ARTICLE 1 Par précaution, suivant les conditions météorologiques (tempête), les promenades du Plat Gousset et Auguste Bluysen seront susceptibles d'être interdites au public à partir du mercredi 02 août 2023 et jusqu'à nouvel ordre.

ARTICLE 2 Seuls les employés des services municipaux, la police municipale pluricommunale, la police nationale et les services de secours sont autorisés à cheminer sur les promenades pour des raisons de services et de prévention auprès des personnes imprudentes.

ARTICLE 3 La Ville de GRANVILLE ne pourra être tenue responsable des accidents pouvant survenir du fait de l'inobservation de la réglementation.
Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 4 Une signalisation appropriée destinée à informer le public sera mise en place par les Services de la Ville.

ARTICLE 5 Le présent arrêté sera affiché à la Mairie ainsi que sur les promenades mentionnées ci-dessus

ARTICLE 6 La Directrice Générale des Services de la Mairie ; le Commandant, Chef de la Circonscription de Police de Granville, le Chef de la Police Municipale, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté

GRANVILLE, LE 1^{ER} AOÛT 2023

ARRETE N°2023-08-AR-1019

| DESTINATAIRES | NOMBRE |
|-----------------------------------|---------------|
| Affichage | 1 |
| Police Nationale | @ |
| Pompiers | @ |
| Police Municipale Pluricommunale | @ |
| Catherine CHARTRIN | @ |
| Groupe Presse | @ |
| Service Communication | @ |
| Office du Tourisme | @ |
| Gilles MENARD | @ |
| Fany GARCION | @ |
| Jean-Marie WOJYLAC | @ |
| Cabinet du Maire | @ |
| Myriam JACOB | @ |
| Laurent PETITGAS | @ |
| Sophie GERVAISE | @ |
| Pascal DRIEU | @ |
| Ludovic NICOLLE | @ |
| Sylvain CLEMENT | @ |
| Sébastien JARDIN | @ |
| Mickaël AUVRAY | @ |
| Groupe réunion des services ville | @ |
| Services Techniques | @ |
| L'Archipel | @ |
| Service Location des salles | |
| Salle du Plat Gousset | @ |

HOTEL DE VILLE

Cours Jonville – BP 409 – 50404 GRANVILLE CEDEX

Tél. 02 33 91 30 00 – Fax. 02 33 91 30 09 – Courriel : cabinet.maire@ville-granville.fr